

# LES Ateliers

DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE

---

Le Loiret, une ingénierie départementale  
au service des territoires

---



JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019 - DE 8 H 45 À 13 H

Hôtel du Département - 15, rue Eugène-Vignat 45000 Orléans

## Les Ateliers des Départements : l'exemple du Département du Loiret

Pour la 13<sup>ème</sup> édition des Ateliers, le Département du Loiret a organisé le 12 septembre 2019 une rencontre autour de l'ingénierie départementale.

Le 12 septembre, cet atelier, ouvert par Marc Gaudet, Président du Département du Loiret, et conclu par Dominique Bussereau, a donné l'opportunité au Département de présenter «Cap Loiret», son dispositif d'ingénierie départementale déployé auprès des communes, mais également d'aborder une question d'actualité pour les territoires : la création d'une nouvelle Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), dont les contours et les missions commencent à se dessiner.

Cet échange entre élus et professionnels de l'ingénierie a été l'occasion de rappeler l'importance de l'ingénierie mise au service du bloc communal par le Département.

### « Cap Loiret » : un service innovant et de proximité pour la réussite des territoires

Face à des contraintes financières, à la complexité réglementaire et au manque d'expertise que connaissent parfois nos territoires, les collectivités locales sont nombreuses à rencontrer des difficultés dans l'élaboration de leurs projets d'ingénierie.

Le Département, qui a vocation à assurer une mission de solidarité territoriale, est l'échelon le plus adapté pour mener une mission de soutien aux projets du bloc communal : il est proche du terrain et capable de mutualiser les moyens.

Dans l'objectif de venir en aide aux collectivités locales, le Conseil départemental du Loiret a mis en place l'initiative « Cap Loiret », une offre d'ingénierie et service innovant pour répondre aux attentes des collectivités locales désireuses d'être soutenues dans leurs démarches de mise en valeur du territoire.

Concrètement, un outil de suivi d'affaires collaboratif et partagé est mis au point pour que tous les acteurs puissent avoir connaissance des projets et des demandes.

Ce dispositif a pour principe de répondre à des critères de réactivité et de simplicité : assurant de ne proposer qu'un unique interlocuteur pour celui qui fait appel à lui, il se fixe maximum deux jours pour orienter ce dernier et trois semaines pour organiser la mission.

Le maître d'ouvrage voit donc son projet suivi par un des 5 développeurs territoriaux répartis sur le territoire du Loiret, accompagné d'un élu départemental. Ces derniers sont donc en appui de la collectivité qui développe un projet pour les mettre en contact avec les professionnels, élaborer un budget.

### Quelle place et quel rôle pour les Départements dans la future Agence Nationale de Cohésion des territoires ? (ANCT)

Dans un contexte d'actualité de la création de l'ANCT, et alors que ce projet vise à rapprocher les services de l'Etat et les territoires, cet atelier a permis de s'interroger sur les liens pouvant être établis avec les Départements déjà très engagés dans le domaine de l'ingénierie et du conseil.

Parmi les intervenants à cette table-ronde, Sophie Duval Huwart, Directrice du développement des capacités des territoires, du CGET, a présenté notamment les contours de l'Agence dont la création a été annoncée par le Président de la République le 17 juillet 2017. Elle regroupera de manière effective en 2020 le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, l'Agence du numérique et l'établissement de restructuration et d'aménagement des espaces commerciaux (EPARECA).

Dominique Bussereau a conclu en rappelant la déception des élus locaux face à l'architecture de cette nouvelle agence qui risque de complexifier les organisations qui se sont déjà mises en place. Il a par ailleurs souligné une autre déception quant à la perte de contrôle de l'Etat sur ses agences (Agences Régionales de Santé, agences de l'eau...), alors même que si les élus « veulent plus de décentralisation, il faut un Etat mieux organisé en face d'eux ». Marc Gaudet a quant à lui appelé à ce que cette nouvelle organisation n'entrave pas le fonctionnement de Cap Loiret, « un outil efficace qui répond aux attentes ».

Annexe  
Articles de presse

## Loiret → Actualités

**POLITIQUE** ■ Présentée hier au plan national, une initiative du Département va être reprise à travers la France

# Cap Loiret ou l'entraide entre collectivités

Le conseil départemental met gracieusement ses compétences en matière d'ingénierie au service des communes et intercommunalités. De quoi donner des idées à d'autres...

**Philippe Ramond**

philippe.ramond@centrefrance.com

Faire fructifier au maximum une bonne idée, utile au bien commun. C'est la philosophie des « ateliers » mis en œuvre par l'Association des départements de France (ADF) que préside l'ex-ministre Dominique Bussereau.

« Une structure qui répond aux attentes »

Tout comme le département de l'Essonne avait récemment « planché » sur la thématique de la sécurité et la Somme sur les politiques sociales, le Loiret donnait, hier, des pistes de réflexion aux autres départements de France sur son initiative Cap Loiret.



**HIER MIDI.** Marc Gaudet (à g.) a conclu les travaux de la rencontre nationale avec Dominique Bussereau, président de l'Association des départements de France (à d.). PHOTO PHILIPPE RAMOND

De quoi s'agit-il ? Depuis deux ans, le Loiret propose gratuitement un appui technique aux communes et intercommunalités loirétaines désireuses de mener à bien un projet (réalisation d'une salle polyvalente, d'un gymnase, etc.)

Hier, les cent cinquante personnes réunies à l'Hôtel du Département, parmi

lesquelles l'on comptait des élus, directeurs et agents administratifs de dix-sept départements, dont ceux de Vendée, Sarthe, Creuse, Val d'Oise, du Bas-Rhin, des Ardennes, etc. se sont aisément laissés séduire. D'autant que Marc Gaudet, président du conseil départemental du Loiret, a souligné que « le Département

n'a pas embauché pour offrir pareil service aux communes et intercos. Ce Cap Loiret est un outil efficace, une structure légère qui répond aux attentes ».

Dominique Bussereau ne l'a pas démenti, bien au contraire. L'ex-ministre et président actuel du conseil départemental de Charente-Maritime a évo-

qué l'initiative de la Saône-et-Loire : « Nous étions dernièrement à Mâcon avec Marc Gaudet. Face à la désertification médicale, ce département a décidé de mettre en place un service médical de santé et d'installer cent médecins salariés. » Voilà une piste explorée par le Loiret mais qui sera moins radicale. « L'installation de médecins salariés n'est pas à exclure, mais elle viendra en complément d'autres mesures. Nous offrons, par exemple, des loyers modérés aux internes en médecine aptes à s'installer dans des logements inoccupés dans l'enceinte des collèges », confie Marc Gaudet qui

entend bien se battre contre la désertification médicale.

Quant à la création par le gouvernement de la future Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), Dominique Bussereau a clamé « la très grande déception des parlementaires. Plutôt que concentrer quatre cents fonctionnaires dans ce truc à Paris, il eût été préférable de nommer un ou deux chargés de mission auprès de chaque préfet, sur le terrain (...) Dans tout département, les services techniques d'État sont à l'os. La décentralisation doit s'appuyer sur "mieux d'État" mais pas "moins d'État" ! » ■

### ■ Cap Loiret, c'est quoi ?

Le Département du Loiret se veut « plus que jamais aux côtés des communes et intercommunalités pour les aider à faire grandir leurs projets et à les concrétiser. Cap Loiret se place en assistance à maîtrise d'ouvrage ». La commune, qui reste maître d'ouvrage de l'opération, peut donc à tout moment saisir son développeur territorial de référence. À travers Cap Loiret, toutes les compétences du Département lui sont mises gratuitement à disposition. Le slogan de Cap Loiret, c'est 1, 2, 3 : Un interlocuteur unique, deux jours pour orienter la commune vers le partenaire compétent et trois semaines pour organiser la mission (méthode, calendrier, budget).

La République du Centre – 13 septembre 2019

## AGENCE NATIONALE DES TERRITOIRES : UNE ARTICULATION À TROUVER AVEC LES AGENCES DÉPARTEMENTALES



Publié le 13 septembre 2019

par Localtis dans Aménagement et foncier & Cohésion des territoires

France / Loiret

Nombreux sont les départements qui, à l'instar du Loiret, ont mis en place des agences d'ingénierie pour épauler les collectivités dans leurs projets. L'avènement de la future Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) est vu d'un bon œil par les élus départementaux, à condition que celle-ci ne vienne pas empiéter sur ce qui se fait déjà et, surtout, que le préfet dispose de vrais moyens.



@leloiret / Dominique Bussereau, président de l'Assemblée des départements de France

Le Président de l'Assemblée des départements de France (ADF), Dominique Bussereau, s'est exprimé, jeudi 13 septembre, à Orléans, sur la future Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) telle que sortie du débat parlementaire. « Nous avons demandé qu'on ne recrée par une espèce de truc à Paris qui explique aux manants ce qu'il faut faire » a-t-il rappelé en clôture d'une nouvelle édition des « Ateliers des départements de France », consacrée cette fois-ci à « une ingénierie territoriale au service des territoires », à laquelle 150 personnes venues de 17 départements ont participé. « Si le préfet est tout seul pour être le guichet de l'agence, je ne vois pas très bien la nouveauté », explique-t-il. « Si, au lieu des 400 personnes qui seront à Paris, on mettait un ou deux chargés de mission au niveau des Sgar, des sous-préfets, des secrétaires généraux de préfecture... », suggère le président de la Charente-Maritime, se disant « effaré du jacobinisme » des agences nationales qui ne veulent pas bouger. Et de prévenir : « Il ne faudrait pas que ce soit une coquille vide. »

La représentante du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), Sophie Duval-Huwart, directrice du développement des capacités des territoires, a explicité le projet, rappelant tout d'abord le calendrier prévu : une mise en service officielle au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le projet de décret constitutif de l'ANCT devant être « très prochainement envoyé au Conseil d'Etat ». Elle a également rappelé que cette agence issue d'une demande de l'Association des maires de France (AMF) – souhaitant que l'État puisse appuyer les projets des territoires et apporter une ingénierie complexe lorsque celle-ci fait défaut – était le fruit de « compromis ». La fusion des différentes agences de l'Etat en un « guichet unique », comme évoqué à l'origine, « aurait impacté plusieurs milliers de personnes » et l'agence « n'aurait pas pu être opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier ». À elle seule l'ADEME regroupe quelque 2.000 agents, a-t-il été précisé. D'où l'idée finalement retenue de créer un « noyau dur » autour du CGET, de l'EPARECA (spécialisée dans la reconversion des espaces commerciaux) et de l'Agence du numérique. Soit entre 300 et 400 personnes. Autour de ce noyau, des conventions seront passées avec les grands opérateurs de l'État, notamment l'ANRU, l'ANAH, l'ADEME ainsi qu'avec la Banque des Territoires (les discussions sont en cours) pour coordonner leurs actions avec celles de l'agence.

« C'est une transformation par action plutôt que par structure », a assuré Sophie Duval-Huwart. « On ne peut plus accepter qu'un porteur de projet doive répondre aux critères de chacun. » Il s'agit aussi de « sortir d'une idéologie verticale depuis Paris ». L'agence fera du « sur-mesure » (le porteur de projet se tourne vers le préfet qui se tourne à son tour vers les services de l'État) et fonctionnera aussi « par programme » sur des priorités définies par le gouvernement dans des programmes comme par exemple la revitalisation des centres des villes moyennes et bientôt des petites villes. Sur ce dernier point, le gouvernement devrait faire des annonces lors des assises de l'Association des petites villes de France, la semaine prochaine, à Uzès. Dans chacun des cas, « ce sont bien les projets des élus, l'État vient en facilitateur ».

## « UNE VÉRITABLE MUTUALISATION »

Les départements ont toutefois une inquiétude : comment l'agence s'articulera-t-elle avec les nombreuses agences techniques mises en place pour répondre aux besoins croissants des collectivités, à l'instar de Cap Loiret qui, depuis deux ans, les appuie dans leurs projets (voir encadré ci-dessous). « Il y a une diversité de l'intelligence locale qu'il faut respecter », a insisté Marc Gaudet, président du Loiret. « Le risque principal des années à venir est qu'il y ait une forme de concurrence et de rivalité entre ce que va être cette ingénierie d'Etat et toutes les formes d'ingénierie territoriale qui se développent au niveau des départements », a renchéri Frédéric Néraud, vice-président du Loiret et président du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) 45. « Il faut une véritable mutualisation de la matière grise entre l'État et les collectivités territoriales. »

Pour Julie-Agathe Bakalowicz, directrice régionale du Centre-Val de Loire de la Banque des Territoires, il faut voir le fonctionnement de l'agence comme « un réseau d'ingénierie ». « Le guichet unique doit être compris comme un réseau unique. C'est bien ça l'enjeu pour nous. On est sur un principe de pragmatisme : quelle que soit la porte à laquelle vous frappez, il y a derrière un réseau unique. »

« On a surtout besoin des bonnes compétences. La coordination c'est bien mais la réponse c'est mieux », a rebondi Vincent Louault, à la fois président de l'agence départementale d'aide aux collectivités (Adac) et du CAUE d'Indre-et-Loire.

Un décret du 14 juin 2019 relatif à l'assistance technique fournie par les départements est venu semer le trouble (sur le sujet, voir notre [article du 20 juin 2019](#)). Le texte relève le seuil d'éligibilité des intercommunalités à cette aide de 15.000 à 40.000 habitants pour tenir compte de la réforme de la carte intercommunale (qui a élargi le périmètre des intercos). Ce qui aura pour conséquence d'élargir le champ d'action des départements. Mais il dresse aussi une liste limitative de leurs domaines d'intervention (assainissement, gestion des milieux aquatiques, voirie, logement). « Le décret est nouveau. Pour le moment, on en est au stade de l'évaluation juridique. On verra avec les élus s'il y a une volonté de changer notre façon de faire », a expliqué Sandrine Gérard, directrice du service aux territoires du conseil départemental. « On parle d'expérimentation, il faut que le législateur arrête de mettre des barrières, en avançant d'un pas, en reculant de deux (...) Il faut arrêter d'empiler tout le temps réglementation sur réglementation. On a un outil qui fonctionne bien, qu'on le laisse fonctionner », a réagi Marc Gaudet.

## « ON VEUT UN ÉTAT PUISSANT ! »

Les départements arguent qu'ils ont toute légitimité à intervenir alors que nombre de collectivités infra-départementales sont en difficulté financière. « Les collectivités locales sont confrontées à de nombreux défis : transition écologique, révolution numérique, revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs, accès aux soins... En face, les ressources sont en raréfaction ces dernières années. Le maître-mot qui

soit s'imposer c'est 'mutualisation des moyens' », estime Frédéric Néraud. Selon lui, le débat sur l'ingénierie ne doit « pas occulter celui sur le financement des collectivités ».

Alors que les discussions avec les associations d'élus sur le futur acte de décentralisation vont bon train, les départements demandent un retour de l'État dans ses prérogatives. « La mise en place de l'agence pose quand même la question de la faiblesse de l'État au niveau territorial. On a mis à l'os la présence des services techniques de l'État dans les départements (...). Les préfets n'auront pas plus de monde à leur disposition pour débrouiller les problèmes (...). La décentralisation doit s'appuyer sur un mieux d'État, pas sur moins d'État », a développé Dominique Bussereau, appelant aussi à une reprise de contrôle des agences qui font ce qu'elles veulent, en particulier les agences de l'eau. Ou de certains services comme les DREAL qui, dans une région aussi vaste que la sienne (Nouvelle-Aquitaine) en réfèrent directement à l'administration centrale sans passer par le préfet. « La décentralisation que nous voulons passe par un État qui a les moyens de nous répondre, a martelé l'ancien ministre. On ne veut pas du fédéralisme en France. On veut un État puissant ! »

---

#### *CAP LOIRET : UN BOUQUET DE SERVICES AUX COLLECTIVITÉS*

Depuis deux ans, l'agence du département Cap Loiret soutient les collectivités dans leurs projets : insertion, foncier, aménagement, habitat, voirie, eau et assainissement, numérique, tourisme, santé, patrimoine... Un service gratuit et sans adhésion qui repose dans chaque canton sur un binôme composé du conseiller départemental et d'un développeur territorial référent. La formule était à l'honneur des Ateliers des départements de France, le 12 septembre, à Orléans. À travers ces ateliers, depuis 2017, l'ADF entend ainsi mettre en avant des politiques départementales innovantes. Le choix de Cap Loiret fait écho à la mise en œuvre prochaine de la future Agence nationale de la cohésion des territoires, les départements s'interrogeant sur l'articulation avec leurs propres dispositifs.

Cap Loiret se positionne en assistance à maîtrise d'ouvrage : la commune reste donc maître d'ouvrage de l'opération. Création d'une maison de santé, renégociation d'un emprunt bancaire, restructuration d'une salle des fêtes, aménagement d'une place... Les raisons qui poussent les collectivités à contacter l'agence sont nombreuses. Le parcours se veut le plus simple et efficace possible. « Il y a une réactivité dans les délais. Dans les trois semaines, on sait que notre dossier est en cours », a pu témoigner Alain Bertrand, président de la communauté de communes Berry Loire Puisaye.

La mise en place de Cap Loiret s'inscrit dans une refonte des aides à l'investissement pour les communes : 120 millions d'euros sont programmés.